# PRIX DE THESE 2013

Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat



Droit et institutions de l'urbanisme, du domaine et des travaux publics, de l'expropriation, du développement durable, de l'habitat, de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire

## Nature des travaux éligibles

Ce prix est destiné à récompenser les thèses de droit (administratif. constitutionnel, européen), science administrative ou science politique qui contribuent, dans le champ des thématiques scientifiques du GRIDAUH, à l'amélioration connaissances des relatives l'urbanisme, le domaine et les travaux publics, l'expropriation, le développement durable, l'habitat, la politique de la ville et l'aménagement du territoire. Pour le prix 2013, seules les thèses soutenues après le 1<sup>er</sup> mars 2011 pourront concourir.

### Jury

Le jury comprend des universitaires et des praticiens. Il peut comprendre des représentants du ministère chargé de l'urbanisme si le prix est délivré à l'occasion de la remise des trophées du Ministère à la Cité de l'Architecture. Il est présidé par le directeur du

#### GRIDAUH.

#### **Candidatures**

Avant la date limite du 31 mars 2013, délai de rigueur, les candidats devront déposer, auprès du secrétariat du prix, un dossier de candidature comprenant:

- > une thèse en 3 exemplaires
- > un résumé de la thèse établi en 10 pages maximum
- > un curriculum vitae
- > un document attestant la date de soutenance et la mention obtenue

# Montant du prix

Le GRIDAUH, attribue tous les deux ans un prix de thèse qui comporte:

- un 1<sup>er</sup> prix d'un montant de 3000 euros
  un 2<sup>nd</sup> prix d'un montant de 2000 euros
- un 3<sup>ème</sup> prix d'un montant de 1000 euros

# Secrétariat du prix

**François PRIET** 

Laboratoire Collectivités Publiques Faculté de droit, d'économie et de gestion BP 26739 - 45067 Orléans cedex 2 - France lcp@univ-orleans.fr

Le directeur du GRIDAUH

**Etienne FATÔME**